

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 avril 2016

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER, Madame Sylviane MEGEL (Pouvoir de Mme Florine HARLÉ), Madame Christelle EBERSVEILLER (pouvoir de M. Benoît CRUSEM), Madame Murielle HECHT, Monsieur Alain PIFFER, Monsieur Philippe SCHUTZ (pouvoir de Monsieur Patrick BECK), Madame Jacqueline PAUL (pouvoir de Mme Ginette MAGRAS) (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur Denis POINSIGNON (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN, Monsieur Raymond DESCHOUX (Coume), Monsieur Alain ALBERT (Denting), Monsieur Joël GLODEN (Eblange), Monsieur Christian KOCH, Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Thierry JAGER (pouvoir de M. François MARIEL) (Helstroff), M. Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Roland WAGNER (Mégange), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Monsieur Jean-Marie KIEFFER (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Monsieur Germain VAILLANT (Roupeldange), Monsieur Thierry UJMA, Madame Valéria FEBVAY, M. Fabrice CHILLES (Piblang), Monsieur François TROMBINI, Madame Elisabeth ENSEL (Téterchen), Monsieur Fabien ARNOULD (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ, Madame Brigitte COLLIOT (Varize), Monsieur Gérard FISCHER (Velving) Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (pouvoir de M. Eddi ZYLA), Monsieur Pierre ALBERT (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président,

Conseillers en fonction : 48

Conseillers présents : 45

Dont représentés : 6

Conseillers absents : 3

POINT N°1 : Budget primitif 2016 ; Budget général CCPB

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture du budget général. Au budget principal, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4.794.424 € et en investissement à la somme de 1.964.352 €.

Les contraintes financières de la collectivité ont poussé les élus à proposer des augmentations de tarifs et fiscales (voir détail ci-dessous).

M. Jean-Michel BRUN rappelle que toutes les propositions faites dans l'ordre du jour ont été travaillées avant d'être proposées et validées par la commission des finances réunie le 24 mars dernier,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De voter le budget principal tel que présenté,
- 2) De décider des augmentations de tarifs pour les services ci-dessous, à compter du lundi 18 avril 2016, les autres tarifs restant inchangés :
 - Piscine : Tarif entrée adulte : 2,50 € ; Tarifs enfants et scolaires : 1,50 € pour les enfants de la CCPB et le grand public, 2 € pour les scolaires hors périmètre CCPB ; Carte d'abonnement adulte (15 entrées) : 35 € ; Carte d'abonnement enfant (15 entrées) : 21 €
 - Chantier d'Insertion : intervention facturée aux communes au tarif de 4,30 € par heure et par personne.
 - Cantine :
 - Repas petite enfance et primaires à l'unité sur place à Boulay et livraisons communes ou établissements petite enfance : 4,10€ HT au lieu de 4,00€ HT
 - Repas adultes encadrement des périscolaires, extrascolaires et ALSH : 4,10 € HT au lieu de 4,00 € HT
 - Repas primaires Boulay sur abonnement (au moins 2 jours par semaine) : 3,72 € HT au lieu de 3,62 € HT
 - Repas maternelles sur place : 3,25€ HT au lieu de 3,15 € HT
 - Repas lycéens : 4,30€ HT au lieu de 4,20€ HT
 - Repas adultes ou personnes extérieures : 5,00€ HT au lieu de 4,50€ HT
 - Frais de surveillance facturés aux communes : 191,50 € par an et par enfant au lieu de 187,50 €
 - Frais de surveillance et de repas pour les enfants scolarisés à Boulay dont les communes ne prennent pas en charge ces frais : 726 € par an et par enfant (coût global incluant le repas et la surveillance) au lieu de 710 €
- 3) De fixer les subventions et participations comme suit :
 - UCAB : 9147 €
 - Scènes et territoires en Lorraine - Salon : 5000 €
 - Ecole de musique : 25000 €
 - Associations caritatives : 2800 € (4X 700 € à la Croix Rouge, les Restos du Cœur, le Secours Catholique et la Fraternité St-Vincent de Paul)
 - Clic du Pays de Nied : 1000 €
 - Mission locale : 19000 €
 - Assurances pompiers 5100 € + JSP 3200 €
 - Comité Pays de Nied - Festival des Contes : 1600 €
 - EPE Moselle - Point Ecoute Jeunesse : 2500 €
 - Espace Clément Kieffer : 1500 €
 - Divers : 1500 €

Charges diverses de la gestion courante

 - DSP petite enfance : 301 665 €
 - Cotisation SCOTAM : 19600 €
 - Cotisation Syndicat Numérique : 11130 €
 - Adhésion Moselle Dvpt : 100 €
 - Adhésion Allo actif : 40 €
 - Particip^o au Collège pour la piscine : 1000 €
 - MATEC : 5300 €
 - Divers : 1000 €
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

DECIDENT A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. Marc SCHNEIDER)

5) De voter les différents taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,76 % au lieu de 7,68 %,
- Taxe foncière bâtie : 1,10 % au lieu de 0,10 %,
- Taxe foncière non bâtie : 2,03 % au lieu de 2,01 %
- Cotisation foncière des entreprises : 18,56 % contre 18,37 %

POINT N°2 : Réaménagement de la dette

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait état au conseil de la proposition de réaménagement de la dette sur deux des emprunts de la CCPB. Il s'agit de prolonger la durée de remboursement de ces deux emprunts de 5 ans, pour se dégager une marge d'autofinancement d'environ 67100 € en année pleine.

La contrepartie est une augmentation du coût du crédit de 168 000 € environ (les deux emprunts cumulés), intégrée dans le montant donné ci-dessus. Mais la situation financière de la CCPB oblige à faire des choix pour préserver des marges d'investissement.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De demander le réaménagement de la dette pour les emprunts suivants sur la base d'un allongement de la durée de remboursement de 5 années supplémentaires :
 - Emprunt Crédit Agricole n°86456462632 d'un montant de 1,5 million d'euros souscrit en 2010 à un taux fixe de 3,14 %,
 - Emprunt Crédit Mutuel n°10278 00160 000612333 02 d'un montant de 1,5 million d'euros souscrit en 2009 à taux variable sur base Euribor 3 mois avec une marge de + 0,95 point,
- 2) De demander également le passage à taux fixe de l'emprunt Crédit Mutuel référencé ci-dessus conformément à l'article 10 du contrat de prêt, avec un taux fixé à 1,90 %,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°3 : Budget Primitif 2016 – Budget annexe Ordures Ménagères

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture du budget annexe ordures ménagères. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2.010.962 € et en investissement à la somme de 340.293 €.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De voter le budget primitif annexe ordures ménagères 2016 tel que présenté,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

DECIDENT A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. Marc Schneider)

- 3) De fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 16%,

POINT N°4 : Budget Primitif 2016 – Budget annexe Assainissement

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture du budget annexe assainissement. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.907.182 € et en investissement à la somme de 2 772 125 €.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De voter le budget primitif annexe assainissement 2016 tel que présenté,
- 2) De fixer les tarifs suivants (participation des communes) :
 - Contribution aux eaux pluviales : 19,70 € par habitant
 - Curage des avaloirs : 7,26 € HT par avaloir
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°5 : Déploiement de la fibre optique – Convention relative au financement du projet de déploiement de la fibre optique

M. Thierry UJMA, Vice-président, présente le projet de convention proposé par Moselle Fibre pour le financement du projet ci-dessus. Il rappelle que la participation des intercommunalités s'élève pour l'instant à 500 € la prise sur la base de 6118 prises pour la CCPB mais que ce montant sera modifié par voie d'avenant une fois que le montant des travaux et l'ensemble des financements mobilisés seront connus.

Le fonds de concours sera versé en deux fois :

- 70 % au moment du démarrage des études projet sur nos 26 communes
- Le solde au moment du rendu des études projet fixant le montant définitif des travaux

Il est rappelé que le versement de la participation de la CCPB est prévu pour 2018.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes à la convention bipartite relative au financement du projet porté par Moselle Fibre et la Communauté de communes du Pays Boulageois,

POINT N°6 : Concession d'aménagement – Zone industrielle ancien siège Muller – Choix du concessionnaire

M. André BOUCHER, Président, rappelle la consultation lancée fin 2015 pour choisir le concessionnaire pour le projet cité en objet. Il fait lecture des conclusions du rapport de présentation joint. Il souligne qu'il s'est appuyé sur la commission ad hoc pendant toute la consultation afin d'avoir un avis éclairé sur le choix à faire.

*Après en avoir délibéré,
Vu le rapport de présentation qui propose de retenir la société SEBL,*

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De retenir la société SEBL pour signer et mettre en œuvre le contrat de concession relatif aux travaux cités en objet,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,*

POINT N°7 : Schéma de mutualisation

M. Franck ROGOVITZ, Vice-président, rappelle la présentation détaillée du projet de schéma de mutualisation réalisée le 10 décembre dernier en conseil communautaire. Cette proposition a été soumise à l'aval des communes. Celles-ci ont répondu favorablement dans leur majorité car seules 2 communes ont montré leur opposition au schéma.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver le schéma de mutualisation joint pour la période 2016-2020,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,*

Les membres du conseil communautaire,